

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses

**Band:** - (2001)

**Rubrik:** Annexe aux comptes du groupe 2001

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Annexe aux comptes du groupe 2001.

### Principes de consolidation.

**Généralités.** Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et des recommandations relatives à la présentation des comptes en Suisse (RPC). Ils donnent une image fidèle «true and fair view» des comptes annuels consolidés.

Les exceptions suivantes mises à part, les principes d'évaluation et de consolidation sont les mêmes que pour l'exercice précédent:

**Assainissement du domaine de l'énergie.** Le 1<sup>er</sup> janvier 1999 marque la première étape d'une réforme des chemins de fer, avec le désendettement quasi total de la SA CFF et la conversion de l'ancienne régie fédérale en une société anonyme de droit public. L'arrêté fédéral sur le refinancement du 20 mars 1998 (RS 742.30) établissait les nouvelles bases d'évaluation des actifs et des passifs pour le bilan d'ouverture et pour la conversion de prêts en capital propre. A l'époque, le domaine de l'énergie de la SA CFF a été exclu de la nouvelle évaluation pour le bilan d'ouverture. Le Conseil fédéral, par sa décision du 14 juin 1999, accordait un délai de deux ans pour décider du désendettement de ce domaine et présenter une stratégie à long terme. La SA CFF a donc examiné toutes les stratégies possibles et a pris, en accord avec la Confédération, les décisions suivantes:

- a) recentrage de la SA CFF sur la production du courant de traction (16,7 Hz) et optimalisation de l'exploitation dans ce domaine,
- b) vente des participations dans les entreprises produisant du courant industriel (50 Hz).

Compte tenu des produits escomptés des ventes et des possibilités d'optimisation dans le domaine du courant de traction, le besoin de financement restant pour l'assainissement du domaine de l'énergie des CFF se montait à 1 199,7 millions de CHF. La Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 1 199,7 millions de CHF, et la SA CFF a affecté ce montant aux réévaluations, provisions et amortissements nécessaires. Ces procédures comptables, en complément au bilan d'ouverture, n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de la SA CFF. Elles se reflètent dans le résultat exceptionnel du montant de 1 199,7 millions de CHF (voir remarques 9 et 10). La SA CFF a vendu ses participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que sa participation dans Electra-Massa AG, Naters.

**Compensation du renchérissement sur les anciennes rentes.** Plusieurs avis de droit confirment que les rentiers ayant pris leur retraite avant que les CFF ne deviennent autonomes (anciens rentiers) ont droit aux mêmes allocations de renchérissement que les rentiers de la Confédération. Le calcul des provisions RCP 16 à l'ouverture du bilan se basait entre autres sur le règlement de la Caisse de pensions. Selon ce règlement, la Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet et ne tient donc pas compte du droit mentionné précédemment. Par le même arrêté fédéral que celui qui concerne l'assainissement du domaine de l'énergie, et en complément au bilan d'ouverture, des prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 657,2 millions de CHF, ont été convertis en provisions (voir remarque 26).

**Restatement.** Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la SA CFF et CFF Cargo SA ont introduit SAP R/3 dans les domaines Finances et Logistique, ce qui entraîne certaines modifications dans les comptes annuels de la SA CFF. La principale modification concerne le transfert des stocks des actifs immobilisés vers les actifs circulants.

**Date de clôture.** L'exercice compte 12 mois pour toutes les sociétés. Exception faite de Kraftwerk Rupperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

**Périmètre de consolidation.** Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (SA CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% dans AlpTransit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, un accord passé entre la SA CFF et la Confédération confère, dans ce cas, une influence prépondérante à cette dernière et le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

La participation dans CSC Basel AG a été augmentée à 100% durant l'exercice sous revue. Etant donné les restructurations en cours et prévues au niveau des participations de la SA CFF dans les entrepôts, la participation dans CSC Basel AG est encore prise en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation sont indiquées aux pages 34 et 35.

**Méthode de consolidation.** La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe, directement ou indirectement, pour plus de 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode «purchase». Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les produits et les charges sont compensés réciproquement. Les profits non réalisés découlant des transactions entre sociétés consolidées sont éliminés.

Les contreparties liées, c'est-à-dire toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation de 20% à 50% des voix, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

**Intérêts minoritaires.** Les intérêts minoritaires indiqués correspondent à la somme des intérêts minoritaires relatifs à l'ensemble des sociétés concernées.

**Conversion des monnaies étrangères.** A l'exception de S-Rail Europe GmbH, Singen, toutes les sociétés du groupe établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les bilans et les comptes de résultat libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture. La différence résultant de la conversion est portée au débit et au crédit des réserves du groupe et n'intervient pas au niveau du compte de résultat. Les gains et les pertes de change qui résultent de transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du groupe sont affectés au compte de résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués lors de l'établissement de ces comptes:

	31.12.2001	31.12.2000
EUR	1.48	1.52
USD	1.68	1.64

**Goodwill.** Lors de la première consolidation, le patrimoine et les dettes d'une société sont évalués selon des principes uniformes («fair value»). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans. Etant donné que la participation dans BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG et CSC Basel AG est passée à 100% durant l'exercice sous revue, un goodwill du montant net de 2,8 millions de CHF a dû pour la première fois être inscrit à l'actif (voir remarque 20).

## Principes d'évaluation.

**Généralités.** Les comptes du groupe sont basés sur les comptes des sociétés établis selon les principes d'évaluation Swiss GAAP RPC. Les principes de présentation et d'évaluation satisfont aux RPC, à part l'exception suivante concernant les atteintes à l'environnement:

**Atteintes à l'environnement.** Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

**Actifs circulants.** Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les **titres** sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les **créances résultant de ventes et de prestations de services** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets donnent lieu à des provisions individuelles, les risques latents à des provisions forfaitaires.

Les **stocks**, qui servent dans leur majeure partie aux besoins de l'entreprise, ont été comptabilisés au niveau des actifs immobilisés, soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient (principe de la valeur la plus basse). Le prix de revient comprend les coûts de matières et les coûts de fabrication particuliers (prix de revient global). Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte dans le cadre de corrections de valeur. Les escomptes octroyés par les fournisseurs sont comptabilisés au niveau des produits financiers.

**Actifs immobilisés.** Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées représentant au moins 20% des voix et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, ainsi que les autres participations non consolidées comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les immobilisations financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des contreparties liées et envers l'actionnaire. Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'utilisation approximatives sont les suivantes (en années):

<b>Equipements de la technique industrielle ainsi qu'équipements électrotechniques et mécaniques</b>	<b>15-25</b>
<b>Instruments, mobilier et outillage</b>	<b>10</b>
<b>Informatique, systèmes de télécommunication</b>	<b>4-10</b>
<b>Véhicules</b>	
- Locomotives et véhicules moteurs	25
- Voitures voyageurs et wagons marchandises	20
- Wagons de service	30
- Véhicules routiers et autres	10-25
<b>Technique ferroviaire</b>	<b>20-50</b>
<b>Raccordement, alimentation, évacuation</b>	<b>15-25</b>
<b>Ouvrages hydrauliques</b>	<b>80</b>
<b>Bâtiments</b>	<b>50-75</b>

Les contrats de leasing qui, au niveau économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés au niveau des immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que des immobilisations correspondantes. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées au niveau des dettes financières. Les gains issus des opérations «sale and lease-back» (leasing financier) donnent lieu à la constitution de provisions dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les **infrastructures en construction** englobent l'ensemble des coûts accumulés dans le cadre d'un projet. Les coûts non activés sont pris en considération jusqu'à la fin du projet par des provisions correspondantes.

Les **immobilisations incorporelles** englobent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droit d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation.

**Dettes.** Les cotisations à la prévoyance professionnelle s'effectuent conformément aux prescriptions de la LPP. Les principales institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour-cent du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ à la retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

La prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. En sont exclus environ 170 collaborateurs employés auprès de sociétés affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

L'amortissement, par la Confédération, d'une insuffisance de couverture de 5 156 millions de CHF existant à la date d'autonomie a été achevé comme prévu par le paiement en 2001 de la dernière tranche de 3 156 millions de CHF à la Caisse de pensions des CFF. Les dettes que cet amortissement implique pour la SA CFF sont amorties de manière linéaire d'ici 2004, la Confédération renonçant au recouvrement des créances. Les charges financières liées à l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF interviennent au niveau du compte de résultat de la SA CFF.

Conformément aux RPC 16, l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions a donné lieu à la constitution de provisions mentionnées dans les comptes du groupe. L'insuffisance de couverture est calculée annuellement selon la méthode du «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté).

Les **autres provisions** sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie d'entreprise.

Les **impôts latents** concernent uniquement des participations, la SA CFF et CFF Cargo SA n'étant pas soumises à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial ainsi qu'à la fiscalité locale. Les provisions sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées en fonction des modifications de la législation fiscale locale. Aucun report significatif des pertes et aucun avoir fiscal ne sont actuellement à prendre en considération.

**Instruments financiers dérivés.** Dans le domaine financier, la SA CFF applique une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant un impact sur le résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions permet de maintenir le contrôle en ce qui concerne le risque.

## Remarques concernant les comptes du groupe.

### 0 Modification du périmètre de consolidation

Depuis le 31 décembre 2000, le périmètre de consolidation a subi les modifications suivantes:

Entrées:

- BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG, Lucerne: augmentation de la participation de 11% à 100% (1<sup>er</sup> janvier 2001)
- Sensetalbahn AG, Laupen: achat d'une participation de 65% (1<sup>er</sup> janvier 2001)
- Turbo AG, Kreuzlingen: participation de 60% dans la nouvelle société (1<sup>er</sup> octobre 2001)
- RailLink AG, Berne: participation de 55% dans la nouvelle société (1<sup>er</sup> septembre 2001)
- Securitrans Public Transport Security AG, Berne: participation de 51% dans la nouvelle société (17 janvier 2001)

Sorties:

- Aucune

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>1 Produits du trafic</b>		
Trafic voyageurs	1 714,4	1 635,0
Trafic marchandises	1 049,3	1 088,5
Prestations ferroviaires	141,4	113,7
Infrastructure	14,6	11,9
<b>Produits du trafic</b>	<b>2 919,7</b>	<b>2 849,1</b>

Les produits du trafic ont augmenté d'environ 2,5% pour s'établir à 2,9 milliards de CHF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>2 Indemnités compensatoires</b>		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	324,7	350,3
Cantons	212,0	195,4
Contributions de tiers	2,4	0,0
<b>Total indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional</b>	<b>539,1</b>	<b>545,7</b>
Indemnités compensatoires liées au trafic marchandises dans le cadre du trafic combiné	37,4	54,5
./. écart avec l'exercice précédent (2000)	-17,0	0,0
pour les autres trafics marchandises	61,9	0,0
<b>Total indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires</b>	<b>82,3</b>	<b>54,5</b>
<b>Indemnités compensatoires versées à Cargo dans le cadre du trafic combiné</b>	<b>16,0</b>	<b>20,6</b>
<b>Indemnités compensatoires</b>	<b>637,4</b>	<b>620,8</b>

Etant donné le contrat concernant la participation à raison des avantages pour le canton de Zurich, la Confédération a participé en 2001, avec une contribution de 35,6 millions de CHF, aux indemnités compensatoires liées au trafic régional du canton de Zurich. Cette part est incluse dans les contributions de la Confédération à l'exploitation de l'infrastructure (voir remarque 5).

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>3 Produits accessoires</b>		
Personnel détaché	1,6	8,4
Prestations de services pour tiers	135,5	67,7
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	31,4	51,4
Produits résultant de la location	31,8	35,0
Ventes d'énergie	92,7	102,6
Opérations de change	51,3	46,7
Commissions	86,1	89,7
Matériel et imprimés	14,0	41,3
Participations financières	61,2	44,6
Autres produits accessoires	34,4	41,8
<b>Produits accessoires</b>	<b>540,0</b>	<b>529,2</b>
<b>4 Prestations propres</b>		
Investissements	388,8	370,7
Etablissement de stocks	187,8	86,0
<b>Prestations propres</b>	<b>576,6</b>	<b>456,7</b>
L'augmentation, par rapport à l'exercice précédent, des prestations propres pour l'établissement de stocks est essentiellement due au nouveau système SAP R/3: pour la première fois, la valeur brute (englobant les coûts de matières et de fabrication) est inscrite au compte de résultat.		
<b>5 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure</b>		
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	777,0	729,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	484,0	587,0
Participation à raison des avantages ZVV	-35,6	-21,5
<b>Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure</b>	<b>1 225,4</b>	<b>1 294,5</b>

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures. Les prestations de la Confédération englobent également les contributions à l'infrastructure de la Communauté des transports zurichoises (ZVV). Ces 35,6 millions de CHF, qui ne sont pas en rapport direct avec des prestations fournies par les CFF, remplacent, selon la convention en vigueur conclue entre la Confédération, les CFF et le canton de Zurich sur la participation à raison des avantages, les indemnités compensatoires liées au trafic régional de la ZVV. Ce montant était, dans l'exercice précédent, inclus dans les autres charges d'exploitation. En dehors des prestations énumérées ci-dessus, les indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires sont attribuées à l'infrastructure (voir remarque 2).

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>6 Charges de personnel</b>		
Charges de personnel (salaires)	2 470,0	2 446,5
Charges sociales	327,6	366,1
Autres charges de personnel	57,6	51,2
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 855,2</b>	<b>2 863,8</b>
<b>7 Autres charges d'exploitation</b>		
Loyer pour immobilisations corporelles	19,9	19,5
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	181,5	144,3
Charges de véhicules	73,0	64,7
Assurances-choses, droits, taxes	54,1	105,8
Charges d'énergie, évacuation des déchets	164,6	210,1
Charges d'administration et d'informatique	218,7	186,5
Publicité	50,5	31,4
Autres charges d'exploitation	95,1	96,9
Charges pour prestations fournies par des tiers	278,0	292,0
Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible	58,1	59,4
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>1 193,5</b>	<b>1 210,6</b>

L'augmentation des prestations fournies par des tiers pour l'entretien, la réparation et le remplacement d'installations est due au projet de rénovation des gares régionales lancé au cours de l'exercice sous revue.

La réduction des charges liées aux assurances-choses s'explique par l'introduction, durant l'exercice précédent, d'un nouveau système dans le domaine des assurances, ce qui a entraîné en 2000 une augmentation exceptionnelle de 45 millions de CHF des provisions pour assurances. Par ailleurs, la SA CFF n'a subi en 2001 aucun sinistre grave ou incident majeur, d'où une réduction des charges liées aux sinistres.

La position Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible est principalement liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La SA CFF ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>8 Amortissements</b>		
Dépréciations sur participations	8,7	0,4
Amortissements sur immobilisations corporelles	987,4	875,7
Amortissements sur immobilisations incorporelles	6,6	3,0
<b>Amortissements</b>	<b>1 002,7</b>	<b>879,1</b>

### 9 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Le montant inscrit résulte essentiellement des bénéfices réalisés sur la vente de placements financiers, s'élevant à 117,8 millions de CHF, notamment sur la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG (société née de la fusion de Sunrise et Diax). De plus, l'aliénation d'actifs immobilisés a permis de réaliser des bénéfices de l'ordre de 29,3 millions de CHF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>10 Produits exceptionnels</b>		
Dissolution des provisions pour charges d'électricité	0,0	65,0
Dissolution des provisions pour «joint-venture»	101,0	0,0
Assainissement du domaine de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	1 199,7	0,0
Autres produits exceptionnels et apériodiques	82,7	37,4
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 383,4</b>	<b>102,4</b>

Concernant les provisions de 120 millions de CHF constituées pour le projet de «joint-venture» entre les FS et les CFF, un montant de 19 millions de CHF a été affecté au projet en 2001. La dissolution des provisions restantes, soit 101 millions de CHF, devenues inutiles au niveau du groupe, a été prise en considération dans le résultat.

La nouvelle stratégie énergétique des CFF, mentionnée au début du rapport, a rendu définitive la dissolution des provisions limitées à deux ans, créées dans le cadre du bilan d'ouverture en date du 1<sup>er</sup> janvier 1999, et totalisant 105 millions de CHF (2000: 65 millions, 1999: 40 millions). D'autre part, étant donné que la Confédération a renoncé au recouvrement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, un montant de 1 199,7 millions de CHF est inscrit sous les produits exceptionnels. Le même montant a été intégré aux charges exceptionnelles.

Les autres produits exceptionnels et apériodiques englobent la dissolution d'autres provisions constituées durant les périodes antérieures et devenues inutiles.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>11 Charges exceptionnelles</b>		
Charges liées au projet Chance	21,8	29,3
Assainissement du domaine de l'énergie (amortissements, constitution de provisions)	1 199,7	0,0
Autres charges exceptionnelles et apériodiques	103,0	75,6
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 324,5</b>	<b>104,9</b>

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration de personnes dont le poste a été supprimé dans le cadre d'une mesure de rationalisation ou de restructuration.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>12 Produits financiers</b>		
Produits financiers des placements auprès de tiers	69,8	51,9
Produits financiers des placements auprès de contreparties liées	18,9	20,5
Produits financiers des placements auprès de l'actionnaire	13,9	27,1
Produits financiers d'autres participations	3,1	3,1
Produits financiers des participations dans des contreparties liées	12,0	8,8
Autres produits financiers	25,6	21,4
<b>Produits financiers</b>	<b>143,3</b>	<b>132,8</b>

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>13 Charges financières</b>		
Charges financières pour financement par des tiers	131,1	167,5
Charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle	37,7	154,3
Charges financières pour financement par des contreparties liées	0,7	0,2
Charges financières pour financement par l'actionnaire	95,9	14,5
Autres charges financières	13,5	7,0
<b>Charges financières</b>	<b>278,9</b>	<b>343,5</b>

Les charges financières pour financement par des tiers sont principalement composées par les charges financières pour financement par EUROFIMA. Le refinancement continu de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF par la Confédération conduit à une réduction des charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle et à une augmentation des charges financières pour financement par l'actionnaire. Au total, le refinancement de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF se traduit par une forte réduction des charges financières pour la SA CFF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>14 Charges d'impôts</b>		
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	2,1	1,6
Impôts latents sur les bénéfices	0,0	0,0
<b>Charges d'impôts</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts. Les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe sont partiellement soumises à l'impôt.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>15 Liquidités</b>		
Caisse	35,9	45,2
Poste	41,9	55,4
Banques	407,3	150,3
Dépôts à terme	221,0	1 134,0
Comptes d'attente	-39,7	-4,5
<b>Liquidités</b>	<b>666,4</b>	<b>1 380,4</b>

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération, l'Administration fédérale des finances (AFF) effectue une grande partie des transactions financières de la SA CFF. Les avoirs en comptes courants (20,4 millions de CHF) et les dépôts à terme (150 millions de CHF) détenus par l'Administration fédérale des finances au jour d'établissement du bilan sont comptabilisés dans la position adéquate au niveau des liquidités.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>16 Créances résultant de ventes et de prestations de services</b>		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
- envers des tiers	706,2	566,8
- envers des contreparties liées	39,1	16,7
Provisions pour pertes	-55,5	-30,8
<b>Créances résultant de ventes et de prestations de services</b>	<b>689,8</b>	<b>552,7</b>

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>17 Stocks et travaux en cours</b>		
Stocks	371,6	342,2
Travaux en cours	24,7	19,3
Corrections de valeur	-187,2	-138,5
<b>Stocks et travaux en cours</b>	<b>209,1</b>	<b>223,0</b>

Suite à l'introduction du nouveau système SAP R/3, la mise à la ferraille de pièces de rechange n'a pas pu avoir lieu, faute de documents adéquats. Les amortissements ont été ainsi pris en compte dans le cadre des corrections de valeur. De plus, dans l'exercice sous revue, les pièces de rechange encore existantes pour les installations de production d'énergie de la SA CFF ont été intégralement réévaluées.

	Titres à long terme M CHF	Participations dans les contre- parties liées M CHF	Autres participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des contre- parties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
<b>Coût d'acquisition</b>							
Etat au 1.1.2001	324,0	112,6	132,7	591,4	452,6	3 456,8	5 070,1
Adaption coût d'acquisition	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2
Augmentation	209,5	14,3	1,4	27,6	0,7	0,0	253,5
Diminution	0,0	-5,5	-67,6	-17,2	-38,4	-850,0	-978,7
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Etat au 31.12.2001</b>	<b>533,5</b>	<b>125,6</b>	<b>66,5</b>	<b>601,8</b>	<b>414,9</b>	<b>2 606,8</b>	<b>4 349,1</b>
<b>Amortissements cumulés</b>							
Etat au 1.1.2001	0,0	0,0	-7,9	-31,9	0,0	0,0	-39,8
Augmentation	0,0	-7,3	-1,1	-0,3	0,0	0,0	-8,7
Diminution	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	1,8
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Etat au 31.12.2001</b>	<b>0,0</b>	<b>-7,3</b>	<b>-7,2</b>	<b>-32,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-46,7</b>
<b>Valeur comptable nette</b>							
<b>au 31.12.2001</b>	<b>533,5</b>	<b>118,3</b>	<b>59,3</b>	<b>569,6</b>	<b>414,9</b>	<b>2 606,8</b>	<b>4 302,4</b>

L'augmentation enregistrée au niveau des titres à long terme est due à un placement de 185 millions de CHF auprès d'EUROFIMA, ainsi qu'aux produits réinvestis des titres en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

La diminution des autres participations est due avant tout à la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG ainsi que de la vente, dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique, des participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que dans Electra Massa AG, Naters.

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 26).

#### 19 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles

	Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immo- bilisations corporelles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immobi- lisations corporelles M CHF	Infrastructure en construction et Acomptes M CHF	Total M CHF
<b>Coût d'acquisition</b>								
Etat au 1.1.2001	9 936,9	10 745,2	4 546,9	1 477,8	3 231,5	29 938,3	6 393,8	36 332,1
Investissements	43,0	7,7	73,7	14,3	118,2	256,9	2 075,0	2 331,9
Modification du périmètre								
de consolidation	1,2	3,4	3,7	0,1	95,4	103,8	0,0	103,8
Transferts infrastructure en								
construction vers immo-								
bilisations corporelles	384,1	716,3	289,8	31,4	61,2	1 482,8	-1 482,8	0,0
Diminution immobilisations	-144,7	-216,8	-125,4	-24,8	-151,9	-663,6	-300,6	-964,2
Transferts	0,0	0,0	0,0	-50,6	0,0	-50,6	0,0	-50,6
<b>Etat au 31.12.2001</b>	<b>10 220,5</b>	<b>11 255,8</b>	<b>4 788,7</b>	<b>1 448,2</b>	<b>3 354,4</b>	<b>31 067,6</b>	<b>6 685,4</b>	<b>37 753,0</b>
donc contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6
<b>Amortissements cumulés</b>								
Etat au 1.1.2001	-5 860,5	-3 731,3	-2 970,3	-19,7	-1 441,9	-14 023,7	-929,1	-14 952,8
Modification du périmètre								
de consolidation	0,0	-2,6	-2,5	0,0	-6,0	-11,1	0,0	-11,1
Augmentation	-338,7	-334,7	-177,5	0,0	-57,7	-908,6	-129,2	-1 037,8
Diminution	101,0	168,4	69,9	0,0	18,6	357,9	11,7	369,6
Transferts	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	-1,6	-1,6
Assainissement du domaine								
de l'énergie	-0,2	32,8	-180,2	-2,5	-33,9	-184,0	4,3	-179,7
<b>Etat au 31.12.2001</b>	<b>-6 098,4</b>	<b>-3 867,6</b>	<b>-3 260,6</b>	<b>-22,2</b>	<b>-1 520,7</b>	<b>-14 769,5</b>	<b>-1 043,9</b>	<b>-15 813,4</b>
donc contrats de leasing	-485,4					-485,4		-485,4
<b>Valeur comptable nette</b>								
au 31.12.2001	4 122,1	7 388,2	1 528,1	1 426,0	1 833,7	16 298,1	5 641,5	21 939,6
donc contrats de leasing	1 003,2					1 003,2		1 003,2

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,6 millions de CHF.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable permettant de financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 16,7 millions de CHF.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>		
Immobilisations incorporelles	99,4	48,6
Goodwill	7,5	0,0
Amortissements immobilisations incorporelles	-18,8	-15,8
Amortissements goodwill	-4,7	0,0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>83,4</b>	<b>32,8</b>

Le goodwill inscrit à l'actif résulte des prix d'achat payés pour augmenter les participations dans BLI Bahnhof Immobilien AG et CSC Basel AG. Etant donné les restructurations actuellement en cours, le goodwill concernant CSC Basel AG a été totalement amorti (4 millions de CHF).

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>21 Dettes financières à court terme</b>		
Dettes bancaires à court terme	3,4	18,4
Dettes financières envers des tiers	130,4	127,1
<b>Dettes financières à court terme</b>	<b>133,8</b>	<b>145,5</b>

Etant donné que l'emprunt obligataire 2000-2002 émis par Kraftwerk Amsteg AG, portant sur un montant de 125 millions de CHF, arrive à échéance le 06 mars 2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>22 Dettes résultant de ventes et de prestations de services</b>		
Dettes résultant de ventes et de prestations de services		
- envers des tiers	615,1	557,0
- envers des sociétés ferroviaires	316,7	277,2
- envers des contreparties liées	0,0	10,9
<b>Dettes résultant de ventes et de prestations de services</b>	<b>931,8</b>	<b>845,1</b>

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>23 Passifs de régularisation</b>		
Titres de transport	298,6	289,2
Vacances et heures supplémentaires	177,6	122,5
Charges financières	44,6	168,6
Autres	444,2	299,6
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>965,0</b>	<b>879,9</b>

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>24 Provisions à court terme</b>		
Opérations de dépollution	24,9	8,9
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	88,9	0,0
Autres provisions à court terme	77,0	61,5
<b>Provisions à court terme</b>	<b>190,8</b>	<b>70,4</b>

L'augmentation des provisions à court terme est due au transfert de provisions à long terme devant être utilisées dans les douze mois à venir.

Les provisions pour les opérations de dépollution ont été débitées de 4 millions de CHF durant l'exercice sur revue. Pour couvrir les frais des assainissements prévus en 2002, 20 millions de CHF ont été transférés des provisions à long terme aux provisions à court terme.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>25 Dettes financières à long terme</b>		
Dettes bancaires	123,9	423,6
Dettes résultant de contrats de leasing	1 888,8	1 864,3
Dettes hypothécaires	65,6	7,3
Emprunts obligataires	300,0	325,0
Caisse du personnel	1 371,7	1 380,1
<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>3 750,0</b>	<b>4 000,3</b>

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par EUROFIMA. Les amortissements se sont élevés à 315 millions de CHF durant l'exercice sous revue.

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>26 Autres dettes à long terme</b>		
Emprunts à long terme à des tiers	19,0	13,7
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
<b>Autres dettes à long terme</b>	<b>8 134,3</b>	<b>10 108,6</b>
Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Prêts à taux variable	1 683,1	3 469,3
Prêts liés au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	2 606,8	270,6
Prêts du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	558,5	401,7
Prêts à taux variable du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	3 266,9	2 796,5
<b>Total</b>	<b>8 115,3</b>	<b>6 938,1</b>

Le projet Rail 2000 est financé grâce à des prêts octroyés par le fonds destiné aux grands projets ferroviaires. Pour ces prêts, les taux varient entre 2,75 et 3,75%.

Le remboursement intégral des dettes envers les institutions de prévoyance et l'augmentation des prêts de la Confédération reflètent le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a renoncé, durant l'exercice sous revue, à un avoir de 850 millions de CHF (voir remarque 18).

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>Endettement net</b>		
Dettes financières à long terme	3 750,0	4 000,3
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
Dépôts à terme Coopératives d'habitations des cheminots	19,0	13,7
<b>Total dettes financières</b>	<b>11 884,3</b>	<b>14 108,9</b>
./. Liquidités, titres et placements en valeurs mobilières	-1 201,7	-1 707,3
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-2 606,8	-3 456,8
<b>Endettement net</b>	<b>8 075,8</b>	<b>8 944,8</b>
<b>Ecart par rapport à l'exercice précédent</b>	<b>-869,0</b>	<b>495,3</b>
La diminution de l'endettement net est due principalement au fait que la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à taux variable remboursables sous conditions, d'un montant total de 1 856,9 millions de CHF dans le cadre de l'assainissement du domaine de l'énergie et du renchérissement sur les anciennes rentes (voir page 9).		
<b>27 Provisions à long terme</b>		
Engagements de prévoyance RPC 16	650,0	650,0
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	240,6	0,0
Entretien du matériel roulant	87,7	104,9
Frais de restructuration pour «joint-venture» entre les FS et la SA CFF	0,0	120,0
Opérations de dépollution	80,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	49,9	56,0
Provisions pour assurances	97,4	98,6
Assainissement du domaine de l'énergie	958,3	0,0
Autres provisions à long terme	436,7	393,4
<b>Provisions à long terme</b>	<b>2 600,6</b>	<b>1 522,9</b>

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1<sup>er</sup> janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de la Confédération, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

La constitution de provisions d'un montant de 639,4 millions de CHF tient compte de ce facteur. A cet effet, la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, du montant de 657,2 millions de CHF (y compris TVA due). Durant l'exercice sous revue, la SA CFF a versé à la Caisse de pensions des CFF un montant de 309,9 millions de CHF pour les engagements accumulés. Les provisions destinées à compenser le renchérissement sur les rentes totalisent au 31 décembre 2001 329,5 millions de CHF. Sur ce montant, 88,9 millions de CHF arrivent à échéance en 2002 et ont donc été transférés aux provisions à court terme.

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les provisions liées au «joint-venture» entre les FS et les CFF, qui n'étaient plus nécessaires, ont été intégralement dissoutes. Les opérations de dépollution ont été engagées. Le montant des provisions pour les assainissements prévus durant les douze prochains mois a été transféré aux provisions à court terme.

Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (131,3 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (33,3 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

**Prévoyance professionnelle**

	Provisions ordinaires RPC 16 M CHF	Provisions long terme anciens rentiers M CHF	Provisions court terme anciens rentiers M CHF	Total M CHF
<b>Evolution des provisions RPC 16</b>				
Etat au 1.1.2001	650,0	0,0	0,0	650,0
Financement de la compensation du renchérissement				
par la Confédération	0,0	240,6	398,8	639,4
Versement à la Caisse de pensions	0,0	0,0	-309,9	-309,9
Constitution	0,0	0,0	0,0	0,0
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Etat au 31.12.2001</b>	<b>650,0</b>	<b>240,6</b>	<b>88,9</b>	<b>979,5</b>

Pour calculer les engagements de prévoyance selon RPC 16, il a été tenu compte des paramètres suivants:

	2001 %	2000 %
<b>Paramètres des provisions pour la prévoyance professionnelle</b>		
Taux d'escompte	5,0	5,0
Evolution des salaires	2,5	2,5
Evolution des rentes jusqu'au 31.12.05	1,75	1,0
Evolution des rentes à partir du 1.1.06	1,0	1,0
Rendement escompté sur la fortune	5,0	5,0
<b>Situation financière concernant les engagements de prévoyance</b>		
Fortune de l'institution de prévoyance	12 634,0	12 949,0
Engagements	-14 404,0	-13 582,0
<b>Insuffisance de couverture</b>	<b>-1 770,0</b>	<b>-633,0</b>
Ecart bénéfices/pertes	-1 088,0	17,0
<b>Montant passif au jour d'établissement du bilan</b>	<b>682,0</b>	<b>650,0</b>

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture, en raison de la situation boursière et des charges accrues liées aux pensions, a augmenté de 1 137 millions de CHF. L'écart s'élève au 31 décembre 2001 à 1 088 millions de CHF (insuffisance de couverture: 1 770 millions de CHF, déduction faite du montant passif de 682 millions de CHF). Cependant, tant que les engagements de prévoyance évolueront dans la marge prévue par les RPC 16, ils ne seront pas comptabilisés au niveau du compte de résultat.

	2001 M CHF	2000 M CHF
<b>Charges annuelles nettes liées aux pensions</b>		
Charges de prévoyance annuelles («service cost»)	328,0	198,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	679,0	684,0
Rendement escompté sur la fortune	-647,0	-655,0
Cotisations des salariés	-134,0	-141,0
<b>Charges annuelles liées aux pensions</b>	<b>226,0</b>	<b>86,0</b>

**28 Evolution des capitaux propres**

	Capital- actions M CHF	Réserves provenant de primes/Agios M CHF	Réserves provenant de bénéfices M CHF	Total M CHF
Etat au 1.1.2001	9 000,0	2 069,0	257,9	11 326,9
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	314,1	314,1
Adaption exercice précédent	0,0	4,4	0,0	4,4
Transferts	0,0	3,4	-3,4	0,0
Différence résultant de la conversion des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat à verser	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Etat au 31.12.2001</b>	<b>9 000,0</b>	<b>2 076,8</b>	<b>568,6</b>	<b>11 645,4</b>

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 CHF chacune.

Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, les réserves provenant de primes englobent une réserve.

**29 Remarques d'ordre juridique**

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>29.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers</b>		
Cautionnements et garanties	127,4	138,1
Engagements résultant du capital-actions non libéré	147,3	109,9
<b>Total</b>	<b>274,7</b>	<b>248,0</b>

La SA CFF participe, en outre, dans plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>29.2 Actifs mis en gage</b>		
Valeur comptable des actifs mis en gage	89,3	13,9
<b>Total</b>	<b>89,3</b>	<b>13,9</b>

### 29.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>29.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle</b>		
Dettes à court terme	0,6	6,9
Dettes à long terme	0,4	3 156,8
<b>Total</b>	<b>1,0</b>	<b>3 163,7</b>

La diminution des dettes à long terme envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>29.5 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan</b>		
Contrat de leasing pour matériel informatique et logiciels	66,0	59,5
Contrat de leasing pour véhicules	1,1	0,0
<b>Total</b>	<b>67,1</b>	<b>59,5</b>

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
<b>29.6 Emprunts obligataires</b>		
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 2000–2002	125,0	125,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,625% 1993–2003	0,0	100,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,375% 1996–2006	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 1998–2007	50,0	50,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,750% 2001–2009	100,0	0,0
<b>Total</b>	<b>425,0</b>	<b>425,0</b>

Etant donné que l'emprunt obligataire 2000-2002 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 125 millions de CHF arrive à échéance le 6 mars 2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers (voir remarque 21).

L'emprunt obligataire 1993-2003 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 100 millions de CHF a été remboursé de manière anticipée et remplacé par l'emprunt obligataire 3,75% 2001-2009.

### 30 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la SA CFF. Durant l'exercice sous revue, l'actionnaire a versé à la SA CFF des indemnités compensatoires pour un montant de 1 648,4 millions de CHF. Ce montant est constitué comme suit:

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	777,0	729,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	484,0	587,0
Participation à raison des avantages ZVV	-35,6	-21,5
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	324,7	350,2
Indemnités compensatoires liées au ferrouillage/ subventions concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	98,3	75,1
<b>Total</b>	<b>1 648,4</b>	<b>1 719,8</b>

Etant donné la prise de participation dans Sensetalbahn AG en 2001, les indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional n'englobent plus seulement les subventions versées par la Confédération à la SA CFF. Pour l'exercice sous revue, le montant en question s'élève à 2 millions de CHF.

Concernant les dettes envers l'actionnaire (Confédération), nous renvoyons le lecteur à la remarque 26.

#### Honoraires versés au Conseil d'administration et à la Direction du groupe

Durant l'exercice sous revue, les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du groupe:

	Part fixe (en milliers CHF)	Part variable (en milliers CHF)	Total (en milliers CHF)
Président du Conseil d'administration	250		250
Vice-président du Conseil d'administration	90		90
Membres du Conseil d'administration (7)	420		420
Président de la Direction du groupe	400	130	530
Membres de la Direction du groupe (5)	1 913	525	2 438

#### 31 Instruments financiers

Différents contrats à terme permettent de couvrir les engagements découlant des transactions US-lease. Alors que le montant inscrit au bilan est de 219,1 millions d'USD, le prix du marché se monte à 243,6 millions d'USD.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

	Valeurs contractuelles M CHF	31.12.2001 Valeur de remplacement positive M CHF	31.12.2001 Valeur de remplacement négative M CHF	Valeurs contractuelles M CHF	31.12.2000 Valeur de remplacement positive M CHF	31.12.2000 Valeur de remplacement négative M CHF
Contrats	26,0	0,1	0,3	2,5	0,0	0,0
Options	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>26,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

#### 32 Répartition

Etant donné la transformation de l'unité Marchandises en une entité autonome sur le plan juridique, la répartition, contrairement à l'exercice précédent, est établie au niveau du groupe. Conformément à la liste suivante, la répartition est basée sur le trafic voyageurs, le trafic marchandises, l'infrastructure et les unités centrales. L'activité commerciale continue à porter de façon prépondérante sur la Suisse. On a renoncé pour cette raison à une répartition géographique.